

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos : Le ministre Marco Mendicino*

Le ministre Marco Mendicino a été interrogé par les avocats de la Commission lors d'audiences à huis clos qui se sont tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. Cet addendum contient des informations fournies par le témoin lors des audiences qui sont pertinentes pour l'étape 2 des travaux de la Commission et qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

1.1 Flux du renseignement relatif à Michael Chong

- [1] Le ministre Mendicino a déclaré que lorsqu'il est devenu ministre de la Sécurité publique, il a été informé du renseignement concernant Michael Chong. Il a également expliqué qu'il avait été informé du fait que la RPC s'intéressait aux acteurs parlementaires et aux élus qui s'opposaient ouvertement aux intérêts de la RPC, comme Michael Chong. Il a également été informé du fait que M. Chong avait reçu un breffage défensif.

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

- [2] Le ministre Mendicino a déclaré qu'au cours de ces breffages, il n'a jamais été question de menace physique à l'encontre de M. Chong ou de sa famille, avant les publications médiatiques du printemps 2023.
- [3] Le ministre Mendicino a expliqué que les directives ministérielles reflètent la priorité accrue et les attentes qu'il plaçait à l'époque sur les agences en ce qui concerne l'ingérence étrangère et les acteurs parlementaires. En outre, il a expliqué que les directives donnaient des orientations au SCRS en lien avec les enquêtes qui portent sur les menaces à la sécurité du Canada ciblant le Parlement et les parlementaires afin que ces enquêtes soient proportionnelles à la menace. Ces directives visaient également à clarifier la circulation des informations concernant ces menaces entre les organismes directement et le gouvernement élu, y compris le ministre.
- [4] M. Mendicino a confirmé qu'on ne lui avait jamais dit que la sécurité physique de M. Chong ou de sa famille était menacée jusqu'à ce que les médias fassent publiquement état de ces allégations au printemps 2023. Il a compris que les menaces s'inscrivaient dans le contexte de la réélection de M. Chong. Il a déclaré que les groupes communautaires pouvaient être exploités pour se livrer à la répression transnationale, à l'intimidation et au harcèlement, mais qu'il n'avait reçu aucun renseignement concernant une menace physique à l'encontre de M. Chong ni à l'encontre de sa famille. L'objectif principal de M. Mendicino était d'aider M. Chong à réaliser son travail.